



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Risques, Eau et Forêt
Affaire suivie par
Alexis CLARIOND
tel.: 05 62 51 40 57
courriel : alexis.clariond@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le **13 MARS 2024**

Le directeur départemental des Territoires

à

Madame Armelle JULIAN
Responsable du Pôle Environnement et
Procédures Publiques

OBJET : Dossier EP captage lac d'Oncet - Hôtellerie des Laquets

Le Service environnement, risques, eau et forêt de la DDT 65 n'émet aucune observation au regard du code de l'environnement, à l'arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté n°65-2020-01-10-003 du 10 janvier 2020 portant autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et déclarant d'utilité publique le prélèvement dans le captage d'eau du lac d'Oncet et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit du Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique (SMVT) du Pic du Midi.

Le chef du service environnement
risques, eau et forêt

Alexis CLARIOND